

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2024-08 du 14 mars 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux de modification d'un branchement aérien avec remplacement de la ligne aérienne en traversée de chaussée, chemin des Renardières - Aurelle
--	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise MTP en date du 13 mars 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de modification d'un branchement aérien avec remplacement de la ligne aérienne en traversée de chaussée, chemin des Renardières - Aurelle, la route sera barrée 2 heures dans la matinée du 18 mars 2024.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise MTP.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise MTP.

Fait à USSON EN FOREZ le 14 mars 2024.

Le Maire,
Hervé BEAL..

